

Procès-Verbal des délibérations

SEANCE DU 10 JUILLET 2020



L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LUCAY- LE-MALE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle AJC, sous la présidence de Monsieur Bruno TAILLANDIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Date de convocation : 02/07/2020

PRÉSENTS : M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, Mme Sandra COUTANT, Mme Bridget BOARD, M. James CHERBONNIER, M. Marcel DECOURTIEUX, Mme Brigitte HUGUENEY, M. Stéphane LANDUREAU, Mme Christiane LEBERT, M. Fabrice LEVEQUE, M. Mathias LOJON, Mme Marine MICHAUD, Mme Monique MONTESARDO et M. Dominique MOULINS.

ABSENT EXCUSÉ : M. François LEGER (pouvoir à M Bruno TAILLANDIER).

Secrétaire de séance : Mme Christiane LEBERT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 mai 2020.

Ordre du jour – séance du 10 juillet 2020

1. Proposition de liste pour constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs – CCID (24 commissaires).
2. Désignation des délégués au système d'alerte GALA.
3. Désignation d'un délégué correspondant Défense.
4. Nomination de deux membres au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal.
5. Désignation de membres à la Commission du fleurissement.
6. Changement d'un représentant au Centre Communal d'Action Sociale CCAS.
7. Travaux de rénovation du Restaurant de La Foulquetière : Entreprise EUROPEINTURE 37 avenant n°1 de moins-value de – 1 863.65 € HT
8. Travaux de rénovation Gare de Luçay-le-Mâle : demande de subvention auprès de la DRAC.
9. Demande de subvention au Département de l'Indre au titre du FAR.
10. Demande de subvention au Département de l'Indre pour la restauration de registres d'Etat Civil.
11. Attribution des marchés de travaux d'extension du réseau de chaleur vers Gymnase/Salle des fêtes

12. Bail commercial à GSR FOOD pour les locaux 8 rue nationale à compter du 1^{er} septembre 2020.
13. Proposition de vente d'un hangar (environ 6 m²) Rue de la Bonne Dame par M. Frédéric DACHER construit sur une parcelle communale AO 190.
14. Acquisition à la CCEV d'une parcelle Zone Artisanale pour projet de culture de champignons bio.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'inscrire les points supplémentaires à l'ordre du jour :

15. Recrutement d'un agent en Contrat aidé PEC « Parcours Emploi Compétences » à compter du 1^{er} septembre 2020.
16. Incorporation de voirie dans le domaine public : Chemin rural du Bois de Terre Neuve (parcelles BK 325, 327, 329, 331 ; 333).
17. Contrat de maîtrise d'œuvre Cabinet LE NAHENEC pour extension maison médicale.
18. Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aide à la Valorisation des Espaces et Sites et Itinéraires de sports de nature.
19. Bordereau des prix applicables pour l'année 2020 pour travaux d'assainissement.
20. Demande d'Enedis retrait délibération Compteurs Linky.
21. Convention avec Indre à Nature appel à projet MobBiodiv'2020.
22. Modification du PLU pour conformité avec le SCOTT.
23. Convention relative au versement d'un fonds de concours à la CCEV dans le domaine de la voirie et des ouvrages d'art.
24. Questions diverses / Informations.
25. Droits de passage.
26. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Pierre MARY, décédé, qui a rendu de nombreux services à la Commune de LUCAY-LE-MALE.

N° 01-07-2020 - Proposition de liste pour constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Le Maire donne connaissance du courrier du service des Finances Publiques en date du 02 Juin 2020 stipulant que selon l'article 1650-1 du code général des impôts, il est obligatoire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs à la suite des récentes élections municipales.

Reçu en
Préfecture le
15/07/2020

Cette commission est composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La liste de présentation doit comporter 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

En conséquence, le Conseil Municipal propose :

Commissaires titulaires :

Rôle TFE

ALLAIRE Jean-Luc 5, rue du Docteur Réau 36360 LUCAY LE MALE
COLIN Gisèle 11, rue du Puits Chenu 36360 LUCAY LE MALE
RENAUD Christophe 1, rue de Bel Air 36360 LUCAY LE MALE

Rôle Taxe sur le non bâti

CHENE Marc « La Chaînerie » 36360 LUCAY LE MALE
GARNIER Alain 2, rue Les Pierrotons 36360 LUCAY LE MALE
HUGUET Francis « les Gallais » 36360 LUCAY LE MALE
LESSAULT Pascal « les Airs - Ferté » 36360 LUCAY LE MALE
PEGUET Pascal « la Berthonnière » 36360 LUCAY LE MALE

Rôle Taxe sur le bâti

GARRIVET Jean-Pierre 24, rue Les Pierrotons 36360 LUCAY LE MALE
LEGER Christian « Le Minerai » 36360 LUCAY LE MALE
VOUILLON Patrick 17, rue du Docteur Réau 36360 LUCAY LE MALE

Contribuable domicilié hors commune (propriétaire de non bâti)

BERNET Jérôme « La Rolandière » 36600 VICQ SUR NAHON

Commissaires suppléants :

Rôle TFE

BOILEAU Maryse « Aiguillon » 36360 LUCAY LE MALE
PARISSE Sébastien 24, Le Plessis 36360 LUCAY LE MALE
VOUILLON Christine 17, rue du Docteur Réau 36360 LUCAY LE MALE

Rôle Taxe sur le non bâti

DALUZEAU Jean-Pierre 7, rue du Champ de Foire 36360 LUCAY LE MALE
MICHENET Francis « Le Minerai » 36360 LUCAY LE MALE
PINON Willy « Malakoff » 36360 LUCAY LE MALE

Rôle Taxe sur le bâti

COLIN Thierry 11 bis, rue du Puits Chenu 36360 LUCAY LE MALE
MARCHAIS Jean-Marc 21, rue du Champ de Foire 36360 LUCAY LE MALE
MENARS Roger 13, rue du Docteur Réau 36360 LUCAY LE MALE
RETY Dominique 19, rue de la Taille 36360 LUCAY LE MALE
RICHARD Elisabeth 35, rue Nationale 36360 LUCAY LE MALE
ROUSSEAU Maurice 2, rue du Champ de Foire 36360 LUCAY LE MALE.

N° 02-07-2020 – Nomination de délégués au système d’alerte GALA.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de sécurité civile, la préfecture dispose d’un moyen d’alerte des maires pour :

- les événements météorologiques (vents violents, orages ...) : vigilances orange et rouge,
- les crues des cours d’eau de l’Indre, la Creuse, le Cher, l’Arnon et la Théols : vigilances jaune, orange et rouge,

Reçu en
Préfecture le
15/07/2020

- la situation du barrage d'Eguzon,
- le déclenchement de certains plans ORSEC : canicule, pandémie, ...
- et tout autre événement qui nécessiterait une alerte générale des maires.

Par mail en date du 17 juin 2020, Monsieur le Préfet de l'Indre a demandé de désigner des personnes pour la mise à jour du fichier des contacts du système d'alerte GALA, suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne sept personnes au sein du Conseil Municipal qui pourront être contactées par message téléphonique lors de toute alerte :

- ➔ **M. Bruno TAILLANDIER**, Maire :
- ➔ **M. François LEGER**, 1^{er} adjoint :
- ➔ **Mme Mireille CHALOPIN**, 2^{ème} adjointe :
- ➔ **Mme Monique MONTESARDO**, conseillère municipale :
- ➔ **M. Dominique MOULINS**, conseiller municipal :
- ➔ **Mme Bridget BOARD**, conseillère municipale :
- ➔ **Mme Marine MICHAUD**, conseillère municipale :

Reçu en
Préfecture le
15/07/2020

N° 03-07-2020 – Nomination d'un correspondant défense.

Monsieur le Maire rappelle que la préfecture dispose d'un système d'alerte GALA et demande la désignation d'un correspondant défense qui pourra être mobilisé sur des missions de défense civile et notamment sur les questions de sécurité civile en lien avec ce dispositif d'alerte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne un correspondant défense au sein du Conseil Municipal :

- ➔ **M. Bruno TAILLANDIER**, Maire :

Reçu en
Préfecture le
15/07/2020

N° 04-07-2020 – Nomination de deux délégués au Comité des Œuvres Sociales (COS).

Compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner deux membres qui siégeront au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal (COS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- ➔ **M. Dominique MOULINS**
- ➔ **Mme Marine MICHAUD.**

N° 05-07-2020 – Nomination de la Commission communale du Fleurissement.

Reçu en
Préfecture le
15/07/2020

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission du fleurissement a été désignée par le Conseil Municipal le 28 avril 2014, pour intervenir notamment lors du concours départemental des maisons fleuries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et détermine comme suit la commission du fleurissement :

Membres du conseil municipal :

- Mme Christiane LEBERT
- M James CHERBONNIER
- Mme Bridget BOARD.

Membres extérieurs :

- M. Daniel LECOMTE
- Mme Josette LECOEUR
- Mme Jacqueline LEBOEUF
- M. Marcel ROBERT.

N° 06-07-2020 – Election des représentants au Centre Communal d'Action Sociale.

Reçu en
Préfecture le
17/07/2020

Par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a élu huit membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Parmi ces membres élus, Mme Mireille CHALOPIN souhaite se retirer en tant que membre du Conseil Municipal et y siéger en tant que représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Indre. C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande son remplacement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouveau membre, Monsieur Mathias LOJON, conseiller municipal, appelé à siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

La nouvelle composition des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS est donc :

- ➔ **M. Bruno TAILLANDIER**
- ➔ **M. Stéphane LANDUREAU**
- ➔ **Mme Sandra COUTANT**
- ➔ **Mme Bridget BOARD**
- ➔ **M. Marcel DECOURTIEUX**
- ➔ **Mme Christiane LEBERT**
- ➔ **M. Dominique MOULINS**
- ➔ **M. Mathias LOJON.**

Reçu en
Préfecture le
17/07/2020

N° 07-07-2020 – Avenant aux marchés de travaux de rénovation du restaurant de La Foulquetière Entreprise EUROPEINTURE 37.

Dans le cadre des travaux de rénovation du restaurant de La Foulquetière, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, en accord avec le maître d'œuvre, de retirer des travaux d'un marché de travaux, dont ils n'ont plus besoin d'être réalisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de retirer les travaux suivants et émet un avis favorable à l'avenant à passer avec l'entreprise titulaire d'un marché de travaux signé le 08 juillet 2019, à savoir :

Entreprise EUROPEINTURE : lot n° 03 – Isolation thermique par l'extérieur – Ravalement

Avenant n° 1 : Moins-value pour travaux à retirer (dépose de la boîte à lettres existante en façade Nord et dépose de deux enseignes « La Foulquetière » existantes en façade Sud) pour un montant de – 1 863.65 € HT portant le montant du marché de 50 786.61 € HT à 48 922.96 € HT.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les avenants et tous les documents relatifs à la présente décision.

N° 08-07-2020 - Travaux de rénovation de l'ancienne gare : Approbation nouveau plan de financement.

Reçu en
Préfecture le
15/07/2020

Sur proposition des services de la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC Centre - Val de Loire, faisant suite à notre dossier de demande de subvention déposée auprès de la DRAC, le taux de subvention peut être majoré et passé de 20 % à 40 %,

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 et 4 juillet 2016 décidant l'acquisition de la gare de Luçay le Mâle par la commune,

Vu l'acte de vente enregistré le 20 septembre 2016 par Maître Charles Alexandre LANGLOIS, Notaire à VICQ-SUR-NAHON, pour la cession de la gare, cadastrée parcelle BN 279 « l'étang de Luçay », par la SNCF à la Commune de LUCAY LE MALE.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2019 et du 25 mai 2020 approuvant les travaux de rénovation de l'ancienne gare pour un montant global de 97 240 €,

- Confirme sa décision d'engager les travaux de rénovation de l'ancienne gare selon le projet réalisé par Monsieur Ludovic BIAUNIER Architecte DPLG du Cabinet LAB'o 52, pour un montant estimatif s'élevant à 86 000 € HT auquel s'ajoute les honoraires du cabinet d'architecture, et contrôles divers pour 11 240 € HT soit un montant total de dépenses de **97 240 € HT**,
- Approuve le nouveau plan de financement suivant :

- Etat DRAC	40 %	38 896 €
- Département de l'Indre	32 %	31 759 €
- Fonds propres commune	28 %	26 585 €
Montant total :		97 240 €.

Reçu en
Préfecture le
21/07/2020

N° 09-07-2020 - Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR 2021.

Monsieur le Maire rappelle les projets qui sont à l'étude et demande de statuer sur leur réalisation en ce qui concerne :

Acquisition de matériels techniques 22 608.34 € HT

1. Un **tracteur compact John Deere 1026 R avec coupe 137 cm** AutoConnect, de type professionnel pour l'entretien des espaces verts du site de la Foulquetière selon le devis fourni par la Société Equip'Jardin du Poinçonnet pour un montant de **13 066.67 € HT**,
2. Une **remorque porte engin TRELGO** selon le devis fourni par la Société Equip'Jardin du Poinçonnet pour un montant de **5 066.67 € HT** pour transporter le tracteur tondeuse,
3. Un **broyeur multi végétaux NEGRI R225T** selon le devis fourni par la Société Equip'Jardin du Poinçonnet pour un montant de **4 475.00 € HT**, pour le broyage de végétaux ou paillage pour espaces verts nécessaire pour le respect de l'environnement et le zéro pesticide.

Restauration de bâtiments communaux 22 786.99 € HT

4. Restauration **des murs de l'Oratoire de la Bonne Dame**, petit patrimoine à protéger, pour un montant de **2 702.49 € HT** selon le devis établi par l'entreprise Charlie BODART de Luçay-le-Mâle, travaux s'inscrivant dans la continuité de la restauration de cet édifice en complément de la réfection de la toiture réalisée en 2017,
5. Réparation du **mur de soutènement du Presbytère**, situé en bordure du chemin rural n° 97 dit « ruelle des prés de l'étang » en vue de l'aménagement d'un sentier de randonnée pédestre en lien avec la réhabilitation des prairies du Modon. Le montant du devis de l'entreprise Charlie BODART pour un montant de **13 278.00 € HT**,
6. Restauration de la **toiture de l'Eglise**, selon le devis de la SARL PARISSE Couverture pour un montant de **6 806.50 € HT**, pour le remplacement de la noue sur l'arrière du clocher côté acrotère.



Numérotation des habitations,
obligation pour installation de la fibre optique **4 883.66 € HT**

7. Acquisition de 300 **plaques de numéro de maison** et 32 **panneaux de rues** en email pour un devis fourni par La Poste de **4 883.66 € HT**.

TOTAL : 50 278.99 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la réalisation des projets exposés ci-dessus pour un montant global de 50 278.99 HT, soit 60 334.79 € TTC,
- Sollicite le Département de l'Indre pour l'attribution d'une aide financière au titre du FAR 2021,
- Etablit le plan de financement suivant :

 Département de l'Indre	50 %	25 139.50 €
 Fonds propres de la Commune	50 %	<u>25 139.50 €</u>
TOTAL HT :		50 278.99 €

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour engager ces dépenses qui sont inscrites au chapitre 21 et 23 du budget et l'autorise à signer tout document relatif à la présente décision.

N° 10-07-2020 – Restauration de registres d'Etat Civil - Demande de subvention auprès du Département de l'Indre.

Reçu en
Préfecture le
20/07/2020

Dans la continuité du programme engagé pour la restauration des registres d'Etat Civil anciens, le Conseil Municipal décide :

- de faire procéder à la restauration de cinq registres de mariages de 1933-1942, 1943-1953, 1954-1957, 1958-1962 et 1963-1967,
- confie les travaux à l'entreprise « La Reliure du Limousin » 19360 MALEMORT Sur CORREZE, pour un coût total de 1 967.35 € HT,
- définit le plan de financement suivant :
 - Département de l'Indre 30 % 590 €
 - Fonds propres commune 70 % 1 378 €
- sollicite l'aide financière du Département de l'Indre à hauteur de 30 % du montant de la dépense.

N° 11-07-2020 – Marché de travaux de rénovation énergétique Extension du réseau de chaleur vers Gymnase/Salle des Fêtes – Entreprise TUNZINI.

Par délibération en date du 21 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de réhabilitation du Gymnase/Salle des Fêtes.

Par délibérations en date du 10 avril 2017, du 30 mai 2017 et du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a projeté des travaux de rénovation énergétique de l'ensemble immobilier Gymnase/Salle des Fêtes, comprenant le changement du système de chauffage devenu en partie hors d'usage et le raccordement au réseau de chaleur.

Les travaux de raccordement au réseau de chaleur divisé en 1 seul lot sont estimés à 146 590.00 € HT par le Bureau d'études CEBI 45, maître d'œuvre.

Une consultation d'entreprises a été publiée le 2 mars 2020 avec remise des offres pour le 03 avril 2020.

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution des offres qui sont les suivants :

- 60 % sur la valeur technique de l'offre
- 40 % sur le prix des prestations.

Puis il donne lecture du rapport de l'analyse des offres effectuée par le Cabinet CEBI 45, classant les offres en fonction des notes obtenues par chaque candidat au regard des critères ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sur proposition de Monsieur le Maire :

1. Décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise TUNZINI Châteauroux pour un montant de 145 778.96 € HT, avec l'option climatisation avec groupe froid et batterie à détente directe d'un montant de 20 519.08 € HT :

Lot n°	Corps d'état	Entreprise	Montant HT	Option HT Climatisation avec groupe froid et batterie à détente directe
Unique	Chauffage tranchée	TUNZINI Châteauroux Bitray 36 130 DEOLS	145 778.96 €	20 519.08 €
TOTAL HT			145 778.96 €	20 519.08 €
TOTAL GENERAL HT			166 298.04 €	

2. Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché avec l'entreprise retenue.

Reçu en
Préfecture le
22/07/2020

N° 12-07-2020 – Bail commercial consenti à la Société GSR FOOD, pour le local communal sis 8 rue nationale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Luçay le Mâle loue depuis le 1^{er} septembre 2017, à la société GSR FOOD, représentée par Monsieur Gilles KOENIG, le local communal sis 8 rue nationale, dans lequel au rez-de-chaussée, il a installé son activité professionnelle.

Cette location a tout d'abord été consentie sous forme d'un bail précaire de 24 mois en date du 1^{er} septembre 2017, renouvelé pour une année jusqu'au 31 août 2020, pour permettre à M. Gilles KOENIG de rechercher un local adapté à son activité.

A la date d'aujourd'hui, Monsieur KOENIG n'a pas trouvé le local qu'il recherche et souhaite se maintenir dans le local communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Considérant que le bail précaire expire le 31 août 2020,
- Considérant que M. Gilles KOENIG souhaite maintenir son activité dans les lieux,
- Considérant qu'il est indispensable de maintenir la location du local communal pour permettre à la société GSR FOOD d'exercer son activité qu'il a bien développée depuis trois ans sur la Commune de Luçay-le-Mâle,
 - accepte de poursuivre la location du local communal sis 8 rue nationale à la Société GSR FOOD, représentée par Gilles KOENIG, sous forme d'un bail commercial qui prendra effet à compter de l'expiration du bail précaire soit le **1^{er} septembre 2020**,
 - maintient le montant du loyer trimestriel à **900 €** qui sera réglé d'avance. Le montant du dépôt de garantie sera égal à un trimestre de loyer soit 900 €.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la réalisation du bail commercial.

Reçu en
Préfecture le
08/09/2020

N° 13-07-2020 - Proposition de vente d'un hangar (environ 6 m²) Rue de la Bonne Dame par M. Frédéric DACHER construit sur la parcelle communale AO 190.

Considérant le projet immobilier de construction « Ages et Vie » de deux collectifs pour l'accueil de personnes âgées et l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO 191 rue de la Bonne Dame, approuvée par délibération du 26 juillet 2019,

Le Maire a pris contact avec Monsieur Frédéric DACHER, propriétaire d'un hangar d'environ 6 m², implanté sur la parcelle communale AO 190 sise Rue de la Bonne Dame, qui gêne l'accès à la parcelle récemment acquise. Ce hangar

initialement situé près de l'ancienne mairie, a été déplacé voilà plus de 50 ans, à la demande de la commune de LUCAY-LE-MALE sur cette parcelle. Or, pour permettre l'accès à ce projet immobilier, le hangar doit être démonté.

Après avoir donné lecture du courrier de Monsieur Frédéric DACHER en date du 30 mai 2020 proposant une estimation du hangar,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

- ✓ approuve l'achat du hangar d'environ 6 m² situé sur la parcelle communale AO 190 au propriétaire M Frédéric DACHER,
- ✓ retient l'estimation de Monsieur Frédéric DACHER d'un montant de 600 €, non assujetti à la TVA,
- ✓ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement à son représentant délégué, pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette acquisition,
- ✓ précise que tous les frais afférents à ce dossier sont inscrits au budget communal.

Reçu en
Préfecture le
08/09/2020

N° 14-07-2020 - Acquisition auprès de la CCEV d'une parcelle sise Zone Artisanale de Beauvais pour projet de culture de champignons biologiques.

Les Caves du Lochois ont le projet de recréer à LUCAY-LE-MALE une unité de production de champignons biologiques dans un local fermé. Le projet consiste en la construction d'un hangar d'environ 800 m², équipé d'une toiture photovoltaïque sur une parcelle d'environ 1 hectare. L'emplacement envisagé pour ce projet serait sur la Zone Artisanale de Beauvais, propriété de la Communauté de Communes ECUEILLE-VALENCA Y

Or, la Communauté de Communes ECUEILLE-VALENCA Y ne pouvant plus s'impliquer dans les investissements économiques en raison de la baisse des dotations budgétaires, la Commune de LUCAY-LE-MALE souhaiterait porter le projet de construction. La loi NOTRe et les textes d'application subséquents, et notamment au titre du premier alinéa de l'article L.1511.3 du CGCT, confère aux communes la compétence exclusive pour définir les aides et décider de l'octroi de celles-ci en matière d'investissement immobilier des entreprises. La Région, sollicitée par Monsieur le Maire, pourrait, sous réserve de conclure une convention entre la Commune de LUCAY-LE-MALE et la Région, abonder le dispositif au même titre que la Communauté de communes.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

- ✓ sollicite auprès de la CCEV l'acquisition d'un terrain sur la Zone Artisanale d'une superficie de 10 000 m² pour la somme totale de 10 € TTC,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de la Région un dossier de demande d'aide financière,

- ✓ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement à son représentant délégué, pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette acquisition,
- ✓ charge Maître Charles-Alexandre LANGLOIS de rédiger l'acte de vente entre la Communauté de Communes ECUEILLE VALENCAY et la Commune de LUCAY-LE-MALE,
- ✓ précise que tous les frais afférents à ce dossier seront inscrits au budget communal.

N° 15-07-2020 – Recrutement agent en Contrat aidé PEC « Parcours Emploi Compétences » à compter du 1^{er} septembre 2020.

Reçu en
Préfecture le
31/07/2020

Monsieur le Maire expose que le surcroît de travail au niveau des services techniques de la collectivité dû notamment au départ en retraite d'un agent contractuel d'adjoint technique territorial, conduit à envisager le recrutement d'un agent communal.

Il est rappelé au Conseil Municipal que pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, l'Etat a créé le « Parcours Emploi Compétences » destinés principalement aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et prioritairement demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ou bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active Socle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter un demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA, dans le cadre d'un contrat aidé par l'Etat PEC « Parcours Emploi Compétences » pour une durée de 12 mois et si possible à compter du 1^{er} septembre 2020. Cet emploi sera rémunéré sur la base du SMIC pour un temps de travail de 20 heures hebdomadaires.

L'agent recruté assurera une mission polyvalente au sein des services techniques, principalement au service des espaces verts et bénéficiera d'actions de formation professionnelle.

N° 16-07-2020 – Incorporation de voirie dans le domaine public : Chemin Rural du Bois de Terre Neuve.

Reçu en
Préfecture le
22/07/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Chemin Rural du Bois de Terre Neuve est sur toute sa longueur, cadastré en section BK, parcelles n^{os} 325, 327, 329, 331 et 333.

Sur les conseils du géomètre du cadastre, c'est au Conseil Municipal de délibérer pour intégrer cette voirie dans le domaine public. Cette technique de faire disparaître un chemin rural du domaine privé de la commune consiste à l'incorporer à son domaine public, opération qui en assurera la garantie juridique

puisqu'il bénéficiera alors de l'imprescriptibilité et de l'inaliénabilité, mais qui obligera la commune à en assurer l'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'incorporer le chemin rural du Bois de Terre Neuve dans le domaine public communal, chemin actuellement cadastré en section BK, parcelles n^{os} 325, 327, 329, 331 et 333.

Reçu en
Préfecture le
20/07/2020

N° 17-07-2020 – Contrat de maîtrise d'œuvre pour travaux d'extension Maison médicale – Cabinet d'ophtalmologie.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité, par délibération du 6 mars 2020 et du 29 avril 2020, a engagé une étude pour une extension de la Maison médicale en vue d'y créer un cabinet d'ophtalmologie sis 6, Cité Fleurie.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat de maîtrise d'œuvre proposé par Monsieur Henri-Jean LE NAHENEK, architecte, d'un montant de 7 150 € HT soit 8 580 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre présentée par Monsieur Henri-Jean LE NAHENEK, architecte – 24 rue Dardault 36100 ISSOUDUN pour une mission limitée à l'obtention du permis de construire, comprenant le relevé d'état des lieux, l'esquisse et le diagnostic, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet détaillé et le dépôt du permis de construire.
- Donne tout pouvoir au maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

N° 18-07-2020 – Demande de subvention Département de l'Indre au titre du Fonds d'Aide à la Valorisation des Espaces et Sites et Itinéraires de sports de nature.

Reçu en
Préfecture le
24/07/2020

Monsieur le Maire rappelle que l'équipement sportif du site de La Foulquetière a besoin d'être revu, notamment rénover les terrains de tennis, changer le mini-golf, et créer un Parcours de santé avec ajout de jeux extérieurs.

Considérant la demande des associations sportives et des utilisateurs de la Base de Loisirs et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la réalisation de travaux d'amélioration des équipements sportifs et retient les devis suivants :

✚ Parcours de santé, (Slalom, saut de haie, échelle de suspension, pont de cordes, travail des abdominaux) <i>devis établi par Manutan</i>	5 644.66 € HT
✚ Jeu combinaison PCM <i>devis établi par la société KOMPAN</i>	15 580.00 € HT
✚ Téléphérique terrain plat <i>devis établi par la société KOMPAN</i>	12 984.00 € HT
✚ Jeu combinaison Mini <i>devis établi par la société KOMPAN</i>	16 718.50 € HT
✚ Mini-golf 18 trous <i>devis établi par la société Manutan</i>	27 914.70 € HT
✚ Rénovation des 2 terrains de tennis <i>Devis établi par la société BTPI Centre</i>	19 303.88 € HT
pour un montant global de	98 145.74 € HT
soit	117 774.89 € TTC

- Sollicite le Département de l'Indre pour l'attribution d'une aide financière au titre du Fonds d'Aide à la Valorisation des Espaces et Sites et Itinéraires de sports de nature,

- Etablit le plan de financement suivant :

✚ Département de l'Indre	40 %	39 258.30 €
✚ Subvention Etat DETR	21 %	20 913.90 €
✚ Fonds propres de la Commune	39 %	<u>37 973.54 €</u>
TOTAL HT :		98 145.74 €

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour engager ces dépenses qui sont inscrites au chapitre 21 et 23 du budget et l'autorise à signer tout document relatif à la présente décision.

N° 19-07-2020 – Bordereau des prix applicables au cours de l'année 2020 pour travaux d'assainissement.

Reçu en
Préfecture le
23/07/2020

Le Conseil Municipal,

Décide d'appliquer au cours de l'année 2020, le bordereau des prix ci-dessous pour les travaux d'assainissement (hors taxes) :

DESIGNATIONS	QUANTITE	TOTAL H.T
<u>Tuyau P.V.C. CR8</u>		
Ø 125	l'unité	17,62 €
Ø 160	"	18,79 €
Ø 250	"	63,53 €
<u>Manchons</u>		
Ø 125	l'unité	15,50 €
Ø 160	"	25,60 €
<u>Tés de branchement à 45°</u>		
160 x 125 x 160	l'unité	52,67 €
160 x 160 x 160	"	56,31 €
125 x 125 x 125	"	31,41 €
<u>Clips de branchement</u>		
160 x 125	l'unité	35,00 €
<u>Réduction</u>		
160 x 125	l'unité	12,52 €
<u>Coudes Ø 125 FF</u>		
à 15°	l'unité	20,81 €
30°	"	21,21 €
45°	"	21,31 €
87°30	"	23,99 €
<u>Coudes Ø 160 FF</u>		
à 15 °	l'unité	41,11 €
30°	"	33,33 €
45°	"	33,23 €
87°30	"	38,92 €
<u>Siphon</u>		
Tabouret passage direct Ø 125 corps Ø 250	l'unité	78,98 €
Tabouret passage direct Ø160 corps Ø 315	"	112,46 €
<u>Dalotte en fonte</u>		
Regard hydraulique rond avec entourage béton	l'unité	55,15 €
	"	84,94 €
<u>Falun</u>		
	la tonne	22,98 €

<u>Sable</u>	la tonne	30,70 €
<u>Grave</u>	la tonne	21,22 €
<u>Main d'œuvre</u>	l'heure	32,50 €
<u>Tracto pelle</u>	l'heure	46,82 €

Les travaux nécessitant des pièces spéciales seront facturés au prix de vente pratiqué par le fournisseur.

N° 20-07-2020 – Demande d'Enedis retrait délibération Compteurs Linky.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu le 1^{er} juillet 2020 de Monsieur Bernard CONSCIENCE, Directeur Territorial d'Enedis Indre, évoquant une rencontre en mairie de fin 2019 et sollicitant l'annulation de la délibération du Conseil Municipal prise le 27 janvier 2016 qui refuse le déploiement du compteur communicant Linky sur le territoire de la Commune de LUCAY-LE-MALE.

Après avoir recueilli les avis des conseillers municipaux présents, le Conseil Municipal demande le report de cette décision à une prochaine réunion.

N° 21-07-2020 – Convention Indre Nature pour appel à projet MobBiodiv'2020.

Par délibération en date du 11 mai 2015, le Conseil Municipal a confié à l'association Indre Nature l'établissement d'un inventaire de la biodiversité sur l'ensemble du territoire communal ; cette convention de partenariat expire le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire informe qu'il vient d'être contacté par Indre Nature, qui lance un appel à projet intitulé « MobBiodiv'2020 », et qui cherche à travailler avec des communes volontaires et dynamiques pour porter et réaliser des actions de préservation de la biodiversité. L'étroite collaboration construite entre Indre Nature et la Commune de LUCAY-LE-MALE depuis cinq ans est un réel atout dans la mesure où les deux parties se connaissent et ont l'habitude de travailler de concert. Si ce projet se réalisait, il permettrait à Indre Nature de lui conférer une valeur exemplaire à proposer et à reproduire auprès d'autres collectivités de l'Indre.

Sur la base de l'Inventaire de biodiversité communale achevé en 2016 et d'un diagnostic de vulnérabilité de la commune au changement climatique à réaliser, Indre Nature propose à la Commune de Luçay-le-Mâle cet appel à projet en privilégiant les actions suivantes :

- Gestion écologique des prairies naturelles du Modon
- Reconstruction de haies et gestion écologique des ensembles berme-fossé-talus-haie sur les voies communales
- Protection des cavités et aménagements pour l'accueil des chauves-souris
- Gestion écologique et valorisation des pelouses sèches
- Protection et gestion écologique des mares.

Reçu en
Préfecture le
22/07/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que la Commune est engagée dans la gestion sans pesticide sur la totalité des terrains, qu'une étroite collaboration existe avec Indre Nature,

- Accepte de participer à l'appel à projet « MobBiodiv'2020 » lancé par Indre Nature, pour les actions citées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire a signé la convention « ModBiodiv'2020 » avec Indre Nature et tout document relatif à ce projet.

N° 22-07-2020 – Mise en compatibilité du PLU de Luçay-le-Mâle avec le SCoT du Pays de Valençay en Berry.

Reçu en
Préfecture le
23/07/2020

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), instauré lors de la loi SRU, est un document de planification stratégique nourri par un projet de territoire permettant d'imaginer et de façonner le territoire pour les 20 prochaines années.

Elaboré par les collectivités locales, le SCoT fixe, au niveau de son périmètre les orientations et objectifs, juridiquement opposables. Le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry s'est vu délégué la compétence SCoT en 2014 afin d'en assurer son élaboration. Le SCoT rural du Pays de Valençay en Berry a été approuvé sur le territoire en Juillet 2018, ce qui implique aux communes du territoire de rendre leur PLU compatible sous un délai de trois ans après approbation du Scot, soit avant Juillet 2021.

Par délibération du 14 mars 2011, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Luçay-le-Mâle et doit donc le rendre compatible avec le SCoT du Pays de Valençay en Berry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Luçay-le-Mâle avec le SCoT du Pays de Valençay en Berry,
- charge la SARL GEOTOP 97 représentée par Monsieur Jean-Charles DAYOT - 19 rue du Sapin Vert 36500 Buzançais, de réaliser cette procédure de révision du PLU,
- donne tout pouvoir au maire ou à son représentant pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la modification du PLU,
- inscrit au Budget Communal les sommes nécessaires à cette révision et autorise le Maire à engager les dépenses afférentes aux études et à la procédure réglementaire.

N° 23-07-2020 – Convention CCEV - Fonds de concours Voirie.

Reçu en
Préfecture le
22/07/2020

Par mail en date du 9 juillet 2020, la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay soumet un modèle de convention définissant les modalités d'application

d'un fonds de concours, permettant aux communes situées sur le territoire de la CCEV de verser à la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay une participation et ce, pour contribuer à la réalisation de travaux :

- sur les voies communales relevant de l'intérêt communautaire,
- sur les ouvrages d'art situés sur des voies communales d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de participer financièrement au financement des travaux de voirie et de verser à la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay un fonds de concours pour les travaux réalisés par la CCEV sur la voirie communautaire et sur les ouvrages d'art, dont le montant sera de :
 - 10 % des dépenses TTC effectuées sur l'année par la CCEV en matière de voirie, sur le territoire de la Commune de Luçay-le-Mâle,
 - 25 % des dépenses TTC effectuées sur l'année par la CCEV en matière d'ouvrages d'art, sur le territoire de la commune de Luçay-le-Mâle.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours avec la CCEV, qui prendra effet en 2020 et sera reconduite tacitement chaque année. Les dépenses nécessaires au versement du fonds de concours seront inscrites chaque année aux chapitres 20 et 65 du budget.

N° 24-07-2020 – Questions diverses et Informations.

Reçu en
Préfecture le
17/06/2020

Monsieur le Maire donne les informations suivantes au Conseil Municipal :

- ✚ Le tir du feu d'artifice se tiendra le lundi 13 juillet 2020 vers 23 h sur le stade de Football, suite à l'accord obtenu auprès de Monsieur le Préfet de l'Indre,
- ✚ Le Conseil Municipal est convié à l'ouverture des plis le lundi 20 juillet 2020 à 16 h en mairie pour les offres reçues pour le Lot 3 des travaux d'extension du Centre de Première Intervention de Luçay-le-Mâle,
- ✚ Le nouveau site internet est désormais en ligne, l'adresse reste toujours la même : www.lucaylemale.fr
- ✚ Une page Facebook a été ouverte au nom de la Commune de Luçay-le-Mâle pour y insérer les informations officielles,
- ✚ Le Syndicat Mixte pour la Valorisation touristique Argy-Valençay organise, avec la SABA, un cinéma de plein air à la Foulquetière le vendredi 21 août 2020. Le départ du train est prévu en Gare d'Ecueillé à 20 h. Possibilité de pique-niquer sur place et à la tombée de la nuit, projection du film « Le Sens de la Fête ». Les inscriptions se font auprès de l'Office de Tourisme de Valençay.

N° 25-07-2020 – Instauration d'un droit de passage sur parcelle AN n°16 Rue des Falaises.

Reçu en
Préfecture le
27/07/2020

Par délibération du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un immeuble situé 2 rue des Falaises, cadastré AN n°16.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a été saisi d'une demande de Monsieur Thierry GOMENDY, propriétaire riverain, domicilié 4 Rue des Falaises, qui cède son activité commerciale et vend son atelier professionnel sis sur la parcelle AN n° 533. Cependant, la voie d'accès des ateliers étant la même que celle de son habitation, il souhaite obtenir un droit de passage sur la parcelle communale cadastrée AN n°16, en bordure de l'atelier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AN n°16 (fonds servant) pour desservir les parcelles AN n°12, 344 et 534 (fonds dominants), au profit de M Thierry GOMENDY.
- précise les modalités de cette servitude :
 - ➔ Ce droit de passage est d'une largeur de 3.50 mètres, longeant l'atelier existant à partir de la limite de propriété, avec un accès élargi à l'entrée de 5.04 m sur 2 m,
 - ➔ La servitude s'entend aussi sur les canalisations concernées (eau potable, eaux pluviales, assainissement, électricité, télécommunication),
 - ➔ Le passage des véhicules VL, PL de services sont autorisés,
 - ➔ Une clôture, composée de piquets en fer, grillage simple torsion sur 1 mètre de hauteur sur toute la longueur du terrain concerné par ce droit de passage et un portail en bordure de la Rue des Falaises seront posés par M GOMENDY, à ses frais,
 - ➔ L'entretien du chemin revient à la charge de M GOMENDY.
- prend acte que les frais notariés seront à la charge du demandeur, M. GOMENDY. Cette servitude sera mentionnée dans l'acte notarié de vente entre de M. GOMENDY et le nouvel acquéreur, établi par Maître THIBAUT-CAVE notaire à LEVROUX ; le notaire se chargeant de l'inscription de la servitude aux hypothèques.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document à intervenir relatif à cette servitude de passage.

N° 26-07-2020 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Reçu en
Préfecture le
03/08/2020

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
- Vu les nécessités du service, considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié notamment, au suivi du protocole sanitaire « Covid-19 » : séparation des groupes d'enfants accueillis au Centre de Loisirs Sans Hébergement, entretien des locaux communaux, respect des mesures barrières ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De créer un poste d'adjoint technique à compter du 07 août 2020, d'une durée mensuelle de 75.80 heures,
- De fixer les missions du poste qui seront :
 - ✚ Aide à l'encadrement des enfants et secrétariat à l'Accueil de Loisirs
 - ✚ Service et surveillance des enfants à la Cantine Scolaire
 - ✚ Encadrement et surveillance des enfants lors des activités périscolaires
 - ✚ Entretien des bâtiments
 - ✚ Intervention dans d'autres services de la collectivité en cas de besoin.
- De recruter un agent par voie contractuelle, à temps non complet (75.80 h mensuelles) pour une durée de cinq mois à compter du 07 août 2020 jusqu'au 31 décembre 2020,
- De fixer sa rémunération à l'indice brut du premier échelon du grade de recrutement,
- D'approuver le tableau des effectifs ci-dessous,

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
Filière administrative				
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	1
	Rédacteur	TC	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC	1	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	1	1
Filière technique				
Adjoint technique	Adjoint technique	TNC 80 H TNC 82.27 H TNC 110 H	1 1 1	1 1 1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TNC 140 H	1	1

	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	5	5
	Adjoint technique contractuel	TNC 75.80 H	1	
Filière animation				
	Adjoint d'animation	TNC 110 H	2	2
ATSEM	ATSEM	TNC 109 H	1	1

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail et tout document relatif à ce dossier.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 00.

~~~~~

*Rappel des délibérations prises au cours de la séance du 10 juillet 2020.*

| <i>Numéro</i>        | <i>Classification</i> | <i>Libellé</i>                                                                                                   |
|----------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>N° 01-07-2020</i> | <i>5.3</i>            | <i>Proposition de liste pour constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.</i>            |
| <i>N° 02-07-2020</i> | <i>5.3</i>            | <i>Nomination de délégués au système d'alerte GALA.</i>                                                          |
| <i>N° 03-07-2020</i> | <i>5.3</i>            | <i>Nomination d'un correspondant défense.</i>                                                                    |
| <i>N° 04-07-2020</i> | <i>5.3</i>            | <i>Nomination de deux délégués au Comité des Œuvres Sociales (COS).</i>                                          |
| <i>N° 05-07-2020</i> | <i>5.3</i>            | <i>Nomination de la Commission communale du Fleurissement.</i>                                                   |
| <i>N° 06-07-2020</i> | <i>5.3</i>            | <i>Election des représentants au Centre Communal d'Action Sociale.</i>                                           |
| <i>N° 07-07-2020</i> | <i>1.1</i>            | <i>Avenant aux marchés de travaux de rénovation du restaurant de La Foulquetière Entreprise EUROPEINTURE 37.</i> |
| <i>N° 08-07-2020</i> | <i>7.5</i>            | <i>Travaux de rénovation de l'ancienne gare : Approbation nouveau plan de financement.</i>                       |
| <i>N° 09-07-2020</i> | <i>7.5</i>            | <i>Demande de subvention Département de l'Indre au titre du FAR 2021.</i>                                        |
| <i>N° 10-07-2020</i> | <i>7.5</i>            | <i>Restauration de registres d'Etat Civil - Demande de subvention auprès du Département de l'Indre.</i>          |

|                      |            |                                                                                                                                                           |
|----------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>N° 11-07-2020</b> | <b>1.1</b> | <b>Marché de travaux de rénovation énergétique Extension du réseau de chaleur vers Gymnase/Salle des Fêtes – Entreprise TUNZINI.</b>                      |
| <b>N° 12-07-2020</b> | <b>3.3</b> | <b>Bail commercial consenti à la Société GSR FOOD, pour le local communal sis 8 rue nationale.</b>                                                        |
| <b>N° 13-07-2020</b> | <b>3.1</b> | <b>Proposition de vente d'un hangar (environ 6 m<sup>2</sup>) Rue de la Bonne Dame par M. Frédéric DACHER construit sur la parcelle communale AO 190.</b> |
| <b>N° 14-07-2020</b> | <b>8.5</b> | <b>Acquisition à la CCEV d'une parcelle Zone Artisanale pour projet de culture de champignons bio.</b>                                                    |
| <b>N° 15-07-2020</b> | <b>4.2</b> | <b>Recrutement agent en Contrat aidé PEC « Parcours Emploi Compétences » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.</b>                                  |
| <b>N° 16-07-2020</b> | <b>3.5</b> | <b>Incorporation de voirie dans le domaine public : Chemin Rural du Bois de Terre Neuve.</b>                                                              |
| <b>N° 17-07-2020</b> | <b>1.6</b> | <b>Contrat de maîtrise d'œuvre pour travaux d'extension Maison médicale – Cabinet d'ophtalmologie.</b>                                                    |
| <b>N° 18-07-2020</b> | <b>7.5</b> | <b>Demande de subvention Département de l'Indre au titre du Fonds d'Aide à la Valorisation des Espaces et Sites et Itinéraires de sports de nature.</b>   |
| <b>N° 19-07-2020</b> | <b>9.1</b> | <b>Bordereau des prix applicables au cours de l'année 2020 pour travaux d'assainissement.</b>                                                             |
| <b>N° 20-07-2020</b> | <b>7.1</b> | <b>Demande d'Enedis retrait délibération Compteurs Linky.</b>                                                                                             |
| <b>N° 21-07-2020</b> | <b>8.8</b> | <b>Convention Indre Nature pour appel à projet MobBiodiv'2020.</b>                                                                                        |
| <b>N° 22-07-2020</b> | <b>2.1</b> | <b>Mise en compatibilité du PLU de Luçay-le-Mâle avec le SCoT du Pays de Valençay en Berry.</b>                                                           |
| <b>N° 23-07-2020</b> | <b>7.8</b> | <b>Convention CCEV - Fonds de concours Voirie.</b>                                                                                                        |
| <b>N° 24-07-2020</b> | <b>3.3</b> | <b>Questions diverses et Informations.</b>                                                                                                                |
| <b>N° 25-07-2020</b> | <b>3.6</b> | <b>Instauration d'un droit de passage sur parcelle AN n°16 Rue des Falaises.</b>                                                                          |
| <b>N° 26-07-2020</b> | <b>4.2</b> | <b>Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.</b>                                                                       |



**Signatures des Membres présents :**

| <b>Nom</b>     | <b>Prénom</b> | <b>Fonction</b>        | <b>Signature</b>               |
|----------------|---------------|------------------------|--------------------------------|
| M. TAILLANDIER | Bruno         | Maire                  |                                |
| M. LEGER       | François      | Premier adjoint        | Pouvoir à Bruno<br>TAILLANDIER |
| Mme CHALOPIN   | Mireille      | Deuxième adjointe      |                                |
| M. LANDUREAU   | Stéphane      | Troisième adjoint      |                                |
| Mme COUTANT    | Sandra        | Quatrième adjointe     |                                |
| Mme BOARD      | Bridget       | Conseillère municipale |                                |
| M. CHERBONNIER | James         | Conseiller municipal   |                                |
| M. DECOURTIEUX | Marcel        | Conseiller municipal   |                                |
| Mme HUGUENEY   | Brigitte      | Conseillère municipale |                                |
| Mme LEBERT     | Christiane    | Conseillère municipale |                                |
| M. LEVEQUE     | Fabrice       | Conseiller municipal   |                                |
| M. LOJON       | Mathias       | Conseiller municipal   |                                |
| Mme MICHAUD    | Marine        | Conseillère municipale |                                |
| Mme MONTESARDO | Monique       | Conseillère municipale |                                |
| M. MOULINS     | Dominique     | Conseiller municipal   |                                |

**FACE ANNULÉE**